

*Administration du pétrole—Loi*

[Traduction]

**LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE**

## PÉTITION VISANT LA RÉVOCATION DE LA PROCLAMATION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Waddell:

Que la proclamation déposée sur le Bureau de la Chambre le mercredi 12 novembre 1980, en conformité du paragraphe 3 de l'article 52 de la loi sur l'administration du pétrole, telle que proclamée par l'ordonnance C.P. 1980-2917, soit révoquée.

**M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je tiens à intervenir dans la discussion de la motion à l'étude. Les députés savent bien que les principes fondamentaux figurant à l'exposé budgétaire d'octobre dernier formaient l'essentiel du programme énergétique que le gouvernement du Canada allait appliquer.

● (1730)

Il y était question des trois objectifs fondamentaux de ce programme énergétique. Tout d'abord, la sécurité des approvisionnements. Ensuite, la possibilité d'élargir la participation des Canadiens dans les secteurs énergétiques. Troisièmement, l'équité des prix et du partage des recettes entre gouvernements et entreprises. C'est de ce dernier point que j'aimerais traiter ce soir plus particulièrement.

A propos d'équité, j'aimerais en guise d'entrée en matière, exposer la situation exacte qui existe en ce moment au Canada, à mon avis. Je pense avoir exprimé, comme beaucoup d'autres députés de mon parti, les préoccupations que me cause le vif mécontentement qui règne dans l'Ouest. Je suis heureux que le député de Lisgar (M. Murta) ait adopté les mêmes termes parce que, trop souvent dans le cours de ce débat, les députés d'en face ont parlé de séparatisme à ce propos. Je pense que parler ainsi, c'est induire en erreur un grand nombre de Canadiens qui suivent l'évolution de la question. Ce que nous avons entendu de mieux jusqu'ici du côté d'en face nous est venu de ce que j'appellerai les modérés. Ils ont parlé de façon réaliste, des sentiments d'alinéation de l'ouest du Canada d'une façon qui rend bien compte de la situation qui règne là-bas.

J'ai visité l'ouest du Canada en juillet dernier, à l'invitation du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), qui avait appelé divers députés libéraux à parcourir l'Ouest pour expliquer aux habitants de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique les politiques fédérales concernant les prix de l'énergie. Les tribunes téléphoniques auxquelles j'ai participé, certains entretiens que j'ai eus avec des Chambres de commerce et aussi avec des élus locaux de l'ouest du Canada m'ont permis de constater que j'ai en commun avec eux un certain mécontentement à l'égard du gouvernement central. J'ai entendu les gens de l'Ouest me parler de la façon dont le gouvernement central les traite.

Mais tout d'abord, j'aimerais parler de l'évolution historique de la fédération du Canada depuis l'époque de la Confédération en 1887. Je pense que la plupart de ceux d'entre nous qui

se penchent sur l'histoire comprennent qu'au début du régime fédéral canadien, les provinces riches étaient les provinces Maritimes. Au cours des 113 ans qui ont suivi la Confédération, nous constatons un déplacement graduel de la puissance économique et de la concentration démographique dans le sens est-ouest.

Ces dernières semaines, j'ai lu avec intérêt des éditoriaux fort intéressants, non seulement dans des journaux du centre du Canada mais également dans ceux de l'Ouest. On y parlait du transfert de pouvoir au Canada, et de la façon dont il fallait l'envisager, c'est-à-dire du point de vue des perspectives qu'il ouvre aux Canadiens, et non pas sous l'angle de la frustration, tandis que nous tâchons de comprendre cette évolution dans notre pays. En ce qui me concerne, en ma qualité de député de Sudbury, je ressens un peu de la frustration qu'éprouvent les concitoyens de l'Ouest dans la conception qu'ils ont de leurs rapports avec le gouvernement central. Les habitants du nord de l'Ontario ont ressenti la même aliénation à l'égard du gouvernement central. Il va sans dire que ce sentiment s'explique par la distance, par notre éloignement du pouvoir. Il en a d'ailleurs été question dans des ouvrages de science politique. Le problème se présente, qu'il s'agisse d'un centre de pouvoir provincial ou fédéral. J'ai éprouvé de la déception, et je partage celle des Canadiens de l'Ouest, devant les résultats qu'ont donnés, d'après eux, les structures économiques en place au Canada. Ces reproches sont légitimes, à mon avis. Les choses ont tourné à leur désavantage cependant au chapitre de l'expansion du secteur secondaire dans l'Ouest et de la création de secteurs d'emplois pour la prochaine génération de Canadiens de l'Ouest. Les habitants du nord de l'Ontario partagent ces mêmes sentiments. Par exemple, les tarifs de transport dans le nord de la province nuisent à l'expansion de l'industrie secondaire de fabrication dans cette région. Quelque 112 ans après la Confédération, nous avons encore une économie d'arrière-pays largement axée sur l'exploitation des ressources. Celles-ci sont constamment expédiées du nord de l'Ontario vers le sud de la province ou ailleurs au Canada pour y être transformées. Toutes ces frustrations des Canadiens de l'Ouest sont bien légitimes. Ils affirment que leurs ressources non-renouvelables viendront à manquer, qu'elles s'épuiseront. A un moment donné, il faudra qu'ils aient implanté une industrie secondaire ou qu'ils puissent compter sur secteur tertiaire pour assurer l'avenir de la prochaine génération de Canadiens de l'Ouest. Je puis le comprendre du point de vue des Canadiens de l'Ouest. Je partage ces sentiments, moi qui habite le nord de l'Ontario.

Certains commentaires que j'ai lus dans les journaux de l'ouest du Canada me préoccupent vivement, au même titre que les propos tenus par des députés de l'opposition au sujet du mécontentement qui règne dans cette partie du pays. Je pense que le ministre de la Justice (M. Chrétien) a visé juste, en Saskatchewan, l'autre soir, quand il a accepté d'être confronté avec des séparatistes de l'Ouest. Il a dit qu'il incombait à tous les Canadiens de combattre de toutes leurs forces le séparatisme, sous toutes ses formes. Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre comment le ministre de la Justice a combattu le séparatisme dans sa propre province.